

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 16 novembre 2020



MAIRIE DE DIJON

Président : M. François REBSAMEN

Secrétaire : Mme Mélanie BALSON

Membres présents : M. François DESEILLE - Mme Christine MARTIN - M. Pierre PRIBETICH - Mme Sladana ZIVKOVIC - M. Hamid EL HASSOUNI - Mme Claire TOMASELLI - M. Antoine HOAREAU - Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM - M. Franck LEHENOFF - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - M. Christophe BERTHIER - Mme Nadjoud BELHADEF - M. Marien LOVICHY - Mme Kildine BATAILLE - M. Benoît BORDAT - Mme Delphine BLAYA - M. Christophe AVENA - Mme Lydie PFANDER-MENY - M. Joël MEKHANTAR - Mme Océane CHARRET-GODARD - Mme Marie-Odile CHOLLET - Mme Laurence FAVIER - M. Denis HAMEAU - M. Jean-Paul DURAND - M. Jean-Patrick MASSON - M. Georges MEZUI - M. Massar N'DIAYE - Mme Françoise TENENBAUM - M. Vincent TESTORI - Mme Stéphanie VACHEROT - M. Jean-François COURGEY - M. Bassir AMIRI - Mme Danielle JUBAN - Mme Catherine DU TERTRE - M. Philippe LEMANCEAU - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - M. Jean-Philippe MOREL - M. David HAEGY - Mme Nora EL MESDADI - Mme Ludmila MONTEIRO - Mme Laurence GERBET - M. Emmanuel BICHOT - Mme Céline RENAUD - Mme Caroline JACQUEMARD - M. Bruno DAVID - M. Stéphane CHEVALIER - M. Laurent BOURGUIGNAT - Mme Claire VUILLEMIN - M. Axel SIBERT - Mme Catherine HERVIEU - M. Patrice CHÂTEAU - Mme Stéphanie MODDE - M. Fabien ROBERT - M. Olivier MULLER - M. Henri-Bénigne DE VREGILLE

Membres excusés : Mme Nathalie KOENDERS (pouvoir M. REBSAMEN) - Mme Karine HUON-SAVINA (pouvoir Mme MODDE)

OBJET DE LA DELIBERATION

Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Dijon et de son agglomération - Avenant n°5

Monsieur Deseille, au nom de la commission de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

La présente délibération a pour objet d'approuver de nouveaux ajustements à apporter au Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Dijon et de son agglomération (dans le cadre d'un cinquième avenant audit Contrat.

Signé le 13 novembre 2015 pour une durée de 4 ans, prolongée d'une année par l'avenant n°3 approuvé par délibération du conseil municipal du 24 juin 2019, le CRSD comporte, pour mémoire, trois axes :

- l'Aéroport de Dijon-Longvic, avec pour objectif la pérennisation des activités aéroportuaires civiles par la remise à niveau des infrastructures (axe 1) ;

- le développement du pôle culturel de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin - CIGV (axe 2) ;
- le développement d'outils dédiés au financement des entreprises (axe 3).

Il devait donc théoriquement arriver à échéance le 13 novembre 2020.

Toutefois, la crise sanitaire de la Covid-19, et particulièrement la période de confinement du printemps 2020, ont eu des conséquences sur le calendrier des différents projets prévus au CRSD et structurants pour le territoire, qui n'ont pas tous pu être engagés avant cette date butoir.

Compte-tenu de ce contexte exceptionnel, les différentes parties au CRSD ont donc trouvé un accord en vue de prolonger sa durée d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 13 novembre 2021.

Outre cette prorogation, le projet d'avenant n°5 procède également à une nouvelle actualisation de l'axe 1 relatif à l'aéroport de Dijon-Longvic (axe ne concernant pas directement la Ville de Dijon), en procédant, à budget global constant (2,8 M€ HT), à un redéploiement de crédits, à la marge, entre fiches actions (cf. détail dans le document joint au rapport).

Vu le projet, ci-annexé, d'avenant n°5 au Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Dijon et de son agglomération,

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - approuver les modifications apportées au Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Dijon et de son agglomération telles que présentées ci-dessus ;
- 2 - approuver le projet d'avenant n°5 audit Contrat, joint à la présente délibération, et m'autoriser, le cas échéant, à y apporter des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- 3 - m'autoriser à signer l'avenant n°5 audit Contrat ;
- 4 - m'autoriser à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ